



RECRUTEMENT

**D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION ET LA MISE
EN LIGNE D'UN PORTAIL WEB DU COMITE NATIONAL
CIGRE AFRIQUE DE L'OUEST (CN CIGRE-AO)**

Projet de Termes de référence

Janvier 2022

1. CONTEXTE

Dans sa démarche de recherche de solutions idoines à la problématique de qualification des ressources humaines et de gestion de connaissances de ses sociétés membres, le Secrétariat Général de l'EEEOA a eu des échanges avec les instances du *Conseil International des Grands Réseaux Electriques (CIGRE)* basé à Paris en France. Ces échanges ont porté sur les modalités de la mise en place du *Comité National* du CIGRE Afrique de l'Ouest (CN CIGRE-AO).

Par la suite, le Conseil Exécutif de l'EEEOA a, à travers sa Résolution EEEOA/220/RES.29/04/17 du 29 avril 2017, autorisé le Secrétaire Général à procéder à la mise en place du CN CIGRE-AO.

Parallèlement, le Secrétariat Général a, à travers du **Projet de Développement Solaire en Afrique subsaharienne - Phase 1 (SAHEL)**, sollicité et bénéficié d'un financement de la Banque mondiale pour supporter la création du CN CIGRE-AO.

Par la suite, un Comité ad-hoc composé de Cadres et de Juristes des sociétés membres et du Secrétariat Général de l'EEEOA a été constitué pour l'examen approfondi des projets de Statuts et Règles de Procédure du CIGRE-AO. Les résultats des travaux de ce Comité ad-hoc notamment les projets de Statuts et des Règles de Procédure ont été soumis à l'examen et à l'adoption des différentes instances de gouvernance de l'EEEOA. Enfin, au cours de sa 14^{ème} session, l'Assemblée Générale de l'EEEOA a, par Décision No EEEOA/100/DEC.08/11/19, autorisé la mise en place du Comité National CIGRE-AO.

1.1. ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CIGRE-AO

Dans la foulée de la 14^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, une **Assemblée Générale Constitutive (AGC)** du Comité National CIGRE-AO a été organisé le 8 novembre 2019 à l'hôtel Hilton d'Abuja, Nigéria. Cette AGC a permis entre autres de procéder à (i) l'examen et à l'adoption des Statuts qui consacrent la mise en place de cette entité et (ii) la signature desdits Statuts par les 23 membres présents de l'EEEOA. Cet acte matérialise définitivement la création du Comité National du CIGRE-AO. Sur 25 sociétés présentes à l'AGC, 23 ont par la suite signé lesdits Statuts.

1.2. RECONNAISSANCE DU CN CIGRE AO PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIGRE

A la suite de l'AGC, le Secrétariat Général de l'EEEOA a poursuivi les démarches auprès des sociétés d'électricité afin qu'elles s'enregistrent en ligne sur le site du CIGRE pour officialiser leur adhésion au CIGRE, condition sine qua none pour la reconnaissance du CN CIGRE AO par le CIGRE.

A date, 17 membres se sont inscrits en ligne dont 16 sociétés d'électricité et le Secrétariat Général de l'EEEOA. Les démarches sont toujours en cours pour amener les autres membres restants à s'inscrire en ligne. Parallèlement, une lettre officielle a été adressée au Secrétaire Général du Bureau Central du CIGRE pour la reconnaissance officielle du CN CIGRE-AO.

En date du 26 août 2020, le Secrétariat Général de l'EEEOA a été informé par le Secrétaire Général du CIGRE de la décision de son Conseil d'Administration de reconnaître officiellement et unanimement la création du CN CIGRE-AO.

1.3. OBJET DU CIGRE

Le CIGRE est la première communauté mondiale pour le développement collaboratif et le partage du savoir-faire en matière de systèmes électriques. La communauté comprend plus de quinze mille professionnels issus de plus de 90 pays et 1250 organisations membres, dont certains sont des sommités dans leur domaine. Au cœur du CIGRE, 60 comités nationaux offrent des perspectives et une expertise techniques diversifiées provenant des quatre coins du monde.

Pour sa part, le CN CIGRE AO sera en charge entre autres de la gestion des affaires courantes du CIGRE et de la mise en œuvre de ses activités dans les quinze des pays de l'Afrique de l'Ouest.

En vue de faciliter une meilleure visibilité de ses activités et pouvoir interagir avec ses membres, le CN CIGRE AO envisage la création d'un site portail qu'il permettra en même temps de disposer d'un système d'informations intégré et de diffuser les données et les informations aux adhérents.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

2.1. Objectif général

Accompagner le Comité National CIGRE AO dans la conception et l'opérationnalisation d'un web portail dédié à ses activités afin de faciliter la communication et la circulation de l'information entre le Bureau du Comité National et les membres actuels et futurs.

Le Consultant devra fournir des avis d'experts et des recommandations au Comité National du CIGRE AO sur le modèle (design) du portail web qui sied à son organisation et l'accompagner dans la conception, la mise en place, les essais, le fonctionnement et la maintenance dudit portail web.

2.2. Objectifs spécifiques

La mise en place du portail web vise à :

- donner des informations sur la création, l'objet et l'organisation du Comité National CIGRE AO pour les adhérents, les sponsors et toute personne intéressée ;
- collecter, analyser, gérer et diffuser des informations relatives à la promotion des activités du CIGRE AO notamment les adhésions, les avantages des membres et les cotisations ;
- informer les membres et les personnes intéressées sur l'actualité des événements en cours et/ou futurs organisé par le Comité National ;
- faciliter le suivi des dossiers de demande d'adhésion des membres ;
- servir de moteur de recherche de documentation ; et ;
- mettre en place une base documentaire en rapport avec les activités du CN CIGRE AO.

3. MANDAT, ÉTENDUE DES TRAVAUX ET LIVRABLES DE LA MISSION

3.1. Mandat

Le Consultant devra conduire une analyse de la situation des informations à collecter, à traiter et à diffuser afin de proposer un site (portail) qui puisse répondre aux besoins du Bureau du CN CIGRE AO ;

3.2. Etendue des travaux

Pour ce faire, le Consultant aura, entre autres, pour charge de :

- étudier la documentation pertinente du CN CIGRE AO et de CIGRE international (textes juridiques, documents stratégiques et de planification, comptes-rendus des organes de décision, etc.) en vue de relever toute information importante susceptible de contribuer à l'élaboration du portail web et de faire des recommandations pertinentes au CN CIGRE AO ;
- définition du cahier des charges
- proposer et faire valider la conception technique (maquette wireframe, solution d'hébergement,) proposée par les personnes ressources désignées à cet effet par le CN CIGRE AO ;
- établir la charte graphique et l'identité visuelle de la plateforme, ceci en conformité des exigences établies par le CIGRE International et développer la solution retenue en respectant la charte graphique ;
- intégration et développement du site
- aider à l'installation du portail après validation par le CN CIGRE AO ;
- Réaliser la recette interne, la recette client et la mise en ligne
- proposer des solutions disposant les fonctionnalités qui couvrent les cinq (5) domaines ci-après : système de gestion de contenu, e-commerce, Social Networking, Intranet et marketing en ligne ;
- proposer des solutions adaptatives et réactives qui sont capables d'afficher plusieurs plates-formes allant des écrans plus larges aux écrans plus petits tels que les tablettes et les téléphones portables.
- utiliser les techniques de référencement pour augmenter la visibilité de la plateforme dans les moteurs de recherche ;
- assurer un coaching, le suivi et l'assistance technique du site sur une période de trois (3) mois pour s'assurer du bon fonctionnement du web portail ;
- former les administrateurs et les animateurs du portail au sein du Bureau du CN CIGRE AO ;
- mettre à disposition du CN CIGRE AO, la liste complète des codes sources (Full source code) comprenant toute la librairie développée.

3.3. Livrables

Le Consultant devra fournir les produits suivants en quatre (04) phases (séparées par une période de validation convenue avec le bureau du CN CIGRE AO) comme suit :

Phase 1 de l'analyse situationnelle (à partir de la date de démarrage de la mission) :

- ✓ Faire l'état des lieux et mieux définir les besoins réels du CN CIGRE et de toutes les parties prenantes (Secrétariat Général du WAPP, Membres collectifs, CIGRE Intl) dans le cadre de la mise en place future de la plateforme web ;
- ✓ la revue documentaire afin de proposer au CN CIGRE AO un système de navigation détaillé;
- ✓ Produire **un rapport de démarrage** qui précise entre autres, l'état des lieux, la compréhension des besoins du CN CIGRE AO, l'esquisse des solutions proposées, la méthodologie et le chronogramme réaliste de l'exécution de la mission ;

L'effort estimé pour cette phase 1 est de **3 hommes-jour**.

Phase 2 dite de conception (à exécuter à partir de la date de notification de validation des produits du rapport de démarrage)

Le Consultant devra élaborer les options techniques qui répondent, selon son avis d'Expert, aux besoins du CN CIGRE AO, et faire des recommandations reposant sur une analyse des avantages et inconvénients de chacune des options proposées ;

Particulièrement, l'attention devra être portée sur les aspects ci-après :

- ✓ la charte graphique à soumettre à validation au CN CIGRE AO conformément à celle préconisée par le CIGRE Intl. ;
- ✓ le cahier de charges conceptuel détaillant les modes de programmation, les langages utilisés et les technologies employées;
- ✓ la structure arborescente et la maquette du site. Celles-ci devront inclure la liste des onglets et leur contenu de sorte à optimiser une navigation simple, intuitive et conviviale ;
- ✓ la conception des designs des pages du site (web page) qui doivent respecter les règles du CIGRE Intl. Le Consultant devra faire trois (3) propositions dont une sera validée par le CIGRE AO ;
- ✓ le choix de la société d'hébergement du site web. Il est préconisé que le Consultant fasse des propositions et des recommandations qui seront validées par le CN CIGRE AO. Un Contrat séparé sera signé avec le prestataire retenu.
- ✓ les détails des "login" et des paramètres de configuration seront transmis au CN CIGRE AO, et ;
- ✓ la soumission d'un **rapport de conception qui présente entre autres, les différentes options de solutions techniques susvisées**

L'effort estimé pour la phase 2 est de **8 hommes-jour**.

Phase 3 de réalisation (à exécuter à partir de la date de notification de la validation du rapport de conception)

Cette phase critique va consister au développement des pages web en mode isolé (essayage) et à la prise en compte des commentaires et suggestions des évaluateurs du CN CIGRE AO. Elle devra également considérer le rajout ou la suppression de fonctionnalités selon les besoins du CN CIGRE AO.

Cette étape devra être sanctionnée par la soumission d'un **rapport de réalisation** qui indique les résultats des essais, la liste des fonctionnalités retenue ainsi que les modalités de mise en ligne (déploiement) du site web.

L'effort estimé pour la phase 3 est de **8 hommes-jour**.

Phase 4 de déploiement (à exécuter à partir de la date de notification de validation du rapport de réalisation)

Le Consultant assurera l'installation définitive de la plateforme web en collaboration avec l'équipe IT dédié. La plateforme doit être compatible avec les serveurs d'hébergement web et le système d'exploitation qui sont communiqués par l'équipe IT.

En ce qui concerne les technologies, le Consultant devra s'engager à utiliser les outils et les technologies les plus performants utilisés pour ce genre de prestation.

Les outils et les technologies utilisés pour la création et le fonctionnement optimal du site devront reposer, essentiellement, sur les éléments suivants:

- ✓ Menus intuitifs « One Click » pour faciliter la navigation;
- ✓ Technologies pouvant fluidifier les informations;
- ✓ Développement de techniques permettant d'optimiser l'interactivité; Système permettant un chargement d'informations en format très léger; Développement graphique animé;
- ✓ Intégration d'un module e-learning (support compatibility API);
- ✓ Intégration de vidéos, podcasts, galerie photos;
- ✓ Intégration des outils de réseautages sociaux (twitter, Facebook, YouTube, LinkedIn) et personnalisés;
- ✓ Possibilité d'écrire des articles d'actualité et permettre à l'internaute de relayer en un clic dans les réseaux sociaux ;
- ✓ Création et gestion de communauté de pratiques en ligne; etc.
- ✓ Compatibilité avec "Mobile APP"

Cette étape doit être sanctionnée par la mise en ligne du site web fonctionnel qui prend compte toutes les options et recommandations validées par les évaluateurs du CN CIGRE AO. Ensuite, le Consultant devra assurer la formation des administrateurs et animateurs du site pour prise en charge complète de la gestion du portail web ;

Le Consultant devra produire **un rapport final** qui comprend toutes les étapes du projet et de l'intégralité des travaux réalisés à savoir (i) la copie des fichiers originaux des logiciels utilisés, (ii) la copie des fichiers personnalisés desdits logiciels, (iii) la copie de sauvegarde des bases de données créées, (iv) la soumission des scripts et codes source de programmation, (v) les paramètres d'accès, (vi) les manuels et/ou guides d'utilisation, etc.

L'effort estimé pour la phase 4 est de **15 hommes-jour** dont 3 hommes-jour pour la formation des administrateurs et animateurs du site, 5 hommes-jour pour le suivi et l'assistance technique sur une période de trois (3) mois et 3 hommes-jour la rédaction du Rapport final.

4. EXPERTISE REQUIRES

La mission doit être conduite par un Consultant en règle vis-à-vis de l'administration du pays de son lieu d'établissement.

Il doit être un Expert-Web Développeur, titulaire d'un diplôme en système informatique et de communication (Bac+4) ou tout autre domaine connexe ;

Il devrait disposer d'une expérience prouvée d'au moins sept (7) ans dans la conduite de projets web et une expérience avérée dans le développement de plateforme web de gestion de contenu; en outre, il devra disposer d'une expertise dans le développement d'applications web et d'une bonne maîtrise des outils de développement web (Système de gestion de contenu (CMS), HTML, XML, PHP, java, Javascript, MySQL, Postgre SQL etc.). Il devra justifier d'une expérience avérée du CSS et des normes du World Wide Web Consortium (W3C).

La connaissance du graphisme serait un atout.

5. PERIODE ET DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de six (6) mois y compris trois (3) mois d'assistance.

6. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Un contrat de consultant sera établi selon les directives de la Banque Mondiale entre le Secrétariat Général de l'EEEOA et le Consultant retenu.

7. BUDGET

La mission sera financée par le Secrétariat Général de l'EEEOA sur financement de la Banque mondiale.

8. DISPOSITIONS FINALES

Le Secrétariat Général de l'EEEOA ne saurait être tenue responsable des coûts ou autres dépenses engagés par le Consultant pour la préparation ou de la soumission de la manifestation d'intérêt.